

UNE PROPOSITION DES EXPERTS-COMPTABLES

LE FINANCEMENT EN LIGNE DES TPE

POUR RACCOURCIR LES DELAIS D'OBTENTION DE CREDITS

Le principal enjeu pour les TPE réside dans leur capacité à se développer. Pour ce faire, elles ont nécessairement besoin de financements.

Dans le cadre de leurs recherches de financements, les TPE se tournent avant tout vers leurs agences bancaires. Dans le contexte actuel, ces dernières peuvent avoir besoin de plusieurs mois pour monter un dossier et réunir toutes les pièces, avant de faire connaître leur décision au chef d'entreprise. Ce temps d'étude de dossier reste inchangé même si la demande concerne des faibles montants. La relation entre les banques et les TPE apparaît donc comme un élément essentiel.

L'Ordre des Experts-Comptables propose pour les crédits inférieurs à 25 K€ (montant qui correspond au plafond actuel européen des micro-crédits professionnels) **et pour les TPE de moins de 20 salariés** (2,6 millions d'entreprises représentant environ 85% du tissu économique), **que l'expert-comptable puisse remplir en ligne le dossier de financement de son client qui inclurait les prévisionnels d'exploitation et de trésorerie.** Cette procédure formalisée et dématérialisée **éviterait les inéluctables aller-retour** nécessaires à l'obtention de pièces manquantes ou insuffisamment renseignées. Cela permettrait de **réduire les délais d'obtention de crédits pour les TPE**, de répondre aux exigences des indicateurs de performance et enfin de **diminuer les coûts de traitement des dossiers.**

A l'instar de la création d'entreprise qui a vu réduire ses délais (de 6 mois à quelques jours), **pourquoi ne pas imaginer qu'une demande de financements puisse relever le même défi ?**

« Travaillons ensemble pour mettre en place cette mesure ! »